



Société de Protection Animale 89

(Association régie par la Loi de 1901)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

Les adhérents de la SPA 89 AUXERRE se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans la salle des Associations de VILLEFARDEAU (89) le samedi 12 septembre 2026 à 9H30, sur convocation régulière adressée conformément aux statuts de l'association.

En annexe du procès-verbal, figure la liste des adhérents présents ainsi que le nombre des procurations recueillies avec émargement.

La tenue des listes d'émargement sont assurées par deux membres de l'association : Chantal BOUDESQUE et Marie-Claire AURICOSTE.

Le président de l'association, Hervé BELARDI constate que le quorum est atteint ; en l'espèce, 66 adhérents sur les 227 que compte l'association sont présents ou représentés, soit plus de 1/6^{ème} des membres. Il ouvre la séance à 9 h 30.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 5 du chapitre 3 des statuts de la SPA89, le président de l'association est président de séance tandis que la secrétaire de l'association est secrétaire de séance.

Le président dépose les statuts et l'ordre du jour sur la table de séance.

I - PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2025

Le rapport moral 2025, tel qu'annexé au présent PV, est lu par le président. A l'issue, le rapport est mis au vote. L'assemblée générale l'approuve à l'unanimité.

II- PRESENTATION DES COMPTES 2025

Le rapport financier détaillé est présenté par Madame Sabrina LEBFEVRE, expert-comptable du Cabinet CERFRANCE. Ce rapport est annexé au présent PV.

A l'issue de la présentation, le rapport financier ainsi que l'affectation du résultat en report à nouveau sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

III - VALIDATION DES COOPTATIONS DE MEMBRES DU CA

Monsieur Thierry HERBLOT, coopté au sein du Conseil d'administration en 2026, se présente devant l'assemblée générale. Un vote à main levée valide la cooptation à l'unanimité des présents et représentés.

IV - RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DES ADMINISTRATEURS

Le président rappelle les obligations statutaires en matière de désignation des membres du conseil d'administration ; chaque poste est soumis au renouvellement triennal.

Cette année, eu égard à l'absence de candidature autre que celles des administrateurs renouvelables et l'assemblée s'y déclarant unanimement favorable, les opérations de vote se réalisent à main levée.

RESULTATS DU SCRUTIN :

Ont obtenu :

Madame Thi My MOREL : 65 voix pour et 1 abstention - **ELUE**

Monsieur Hervé BELARDI : 66 voix pour - **ELU**

Monsieur Antoine CHAMPEAU : 66 voix pour - **ELU**

Le président remercie l'assistance et félicite les élus.

V - VENTE D'UN TERRAIN

Le président rappelle les origines de la propriété d'un terrain de 386 m² situé à Escolives Sainte Camille (89) et cadastré AK97, les caractéristiques de la multipropriété, l'offre d'achat d'une personne de la commune, les différentes évaluations, ainsi que les options qui s'offrent à l'association. Après discussion, l'assemblée générale accepte à l'unanimité la vente dudit terrain pour un montant de 200 (deux cents) euros.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant parvenue et aucune n'étant posée, le président remercie l'assemblée et clôture la séance à 12H30.

La secrétaire de séance

Chantal BOUDESQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Boudesque', with a stylized, cursive script.

Le président de séance

Hervé BELARDI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hervé Belardi', with a stylized, cursive script.